Les déclarations d'intérêts des personnels de direction et d'encadrement sont rendues publiques sur le site internet de l'ANSM,conformément au décret du 9 mai 2012, pris en application de la loi du 29 décembre 2011.

A compter du 12 juillet 2012, les déclarations d'intérêts des personnels de direction et d'encadrement sont rendues publiques sur le site internet de l'ANSM.

- Consulter les déclarations d'intérêts des équipes de direction et d'encadrement